



Pour trier plus et mieux

→ Le centre de tri de
Lille-Loos se modernise

29 mars 2024 - 3/4 avenue du port fluvial à Lille

Sommaire

- 6 → Améliorer le service aux habitants dans un espace public de qualité
- 9 → Moderniser le centre de tri de Lille-Loos pour étendre les consignes de tri
- 10 → Gérer, trier et valoriser les déchets
- 12 → Jeter moins, trier plus et mieux, c'est possible !
- 14 → Réduire les déchets : tout un programme !
- 15 → Cibles de réduction entre 2020 et 2030



Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille

C'est avec une grande fierté que nous vous annonçons l'inauguration le 29 mars d'un tout nouveau centre de tri à Lille-Loos, entièrement modernisé pour répondre à nos aspirations d'améliorer le service que nous offrons à nos concitoyens. Cette réalisation marque une étape importante dans notre engagement pour une gestion responsable des déchets, en proposant l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques à 61 communes de notre territoire.

Ces travaux ont permis la mise en place d'un système de tri des emballages en plastique d'une efficacité remarquable, offrant ainsi une solution optimale pour gérer ces matériaux de manière responsable et écologique. Avec le dispositif optique Lixo, nous nous engageons à être à la pointe de l'innovation dans ce domaine, en mettant en œuvre les technologies les plus avancées pour maximiser le recyclage et nous estimons jusqu'à 10 % le taux de valorisation des matières triées.

Mais notre démarche ne se limite pas à la modernisation des infrastructures. Nous avons également pris à cœur d'améliorer les conditions de travail de nos agents, conscients que leur engagement est essentiel au bon fonctionnement de nos services. Grâce à ces améliorations, nous veillons à garantir un environnement de travail sûr et confortable.

La sécurité incendie a également été une préoccupation majeure dans la conception de ce nouveau centre de tri, près d'un incendie est en effet à déplorer chaque mois dans les centres de tri en France. Nous avons donc renforcé les dispositifs de prévention et de lutte contre les incendies, conscient de l'importance cruciale de cet aspect dans de telles installations. Ainsi, nous assurons la protection des biens et des personnes et nous nous engageons à garantir la pérennité de nos activités dans le respect des normes de sécurité les plus strictes.

Aujourd'hui, le geste de tri devient plus simple que jamais ! Nous sommes convaincus que cette modernisation permettra à chacun de contribuer activement à la préservation de notre environnement, en adoptant des habitudes plus durables et responsables. En travaillant ensemble, nous agissons pour le respect de l'environnement, au cœur de nos préoccupations.

Améliorer le service aux habitants dans un espace public de qualité

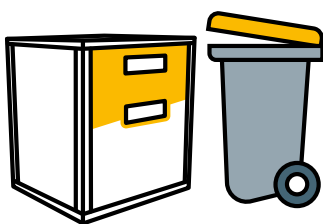
■ En adoptant son Schéma directeur des déchets ménagers en avril 2021, la Métropole a décidé de moderniser les deux centres de tri de son territoire et d'harmoniser ses consignes de tri, préalable pour déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, dont les pots de yaourts, les films et les barquettes.

L'extension des consignes de tri, qu'est-ce que c'est ?

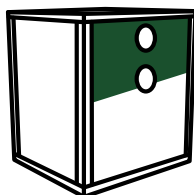
L'extension des consignes de tri simplifie le geste de tri. Alors que nous nous retrouvons parfois perplexes devant nos poubelles jaunes, à nous interroger sur quels emballages plastiques peuvent ou non y être jetés, l'extension des consignes de tri entend lever ces interrogations. Les habitants peuvent désormais mettre tous les emballages dans le bac de tri, sans exception, ainsi que les papiers. Les centres de tri effectuent ensuite un « surtri » pour orienter ces matériaux vers des filières dédiées à leur recyclage. Cette simplification permet de « trier plus et mieux ».

Le saviez-vous ?

Ces nouvelles ambitions au service de l'économie circulaire amènent à repenser le geste de tri des usagers. Cela est notamment le cas pour les emballages en verre par le déploiement de points d'apport volontaire. Ces évolutions se font en veillant à leur bonne intégration dans l'espace public (esthétisme et fonctionnalité, intégration sonore, propreté, encombrement, accessibilité...). Le schéma directeur de la MEL propose une définition plus claire des actions attendues par les habitants ainsi qu'un suivi régulier des avancées dans cette démarche, tant individuelles que collectives. Dans ce cadre, la MEL a mené une harmonisation des consignes de tri et des codes couleurs associés.



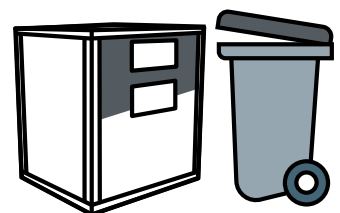
Recyclables hors verres
(papiers et emballages
plastiques)



Verres



Biodéchets



Déchets non triés
(non recyclables)

Concrètement, cela consiste en quoi ?

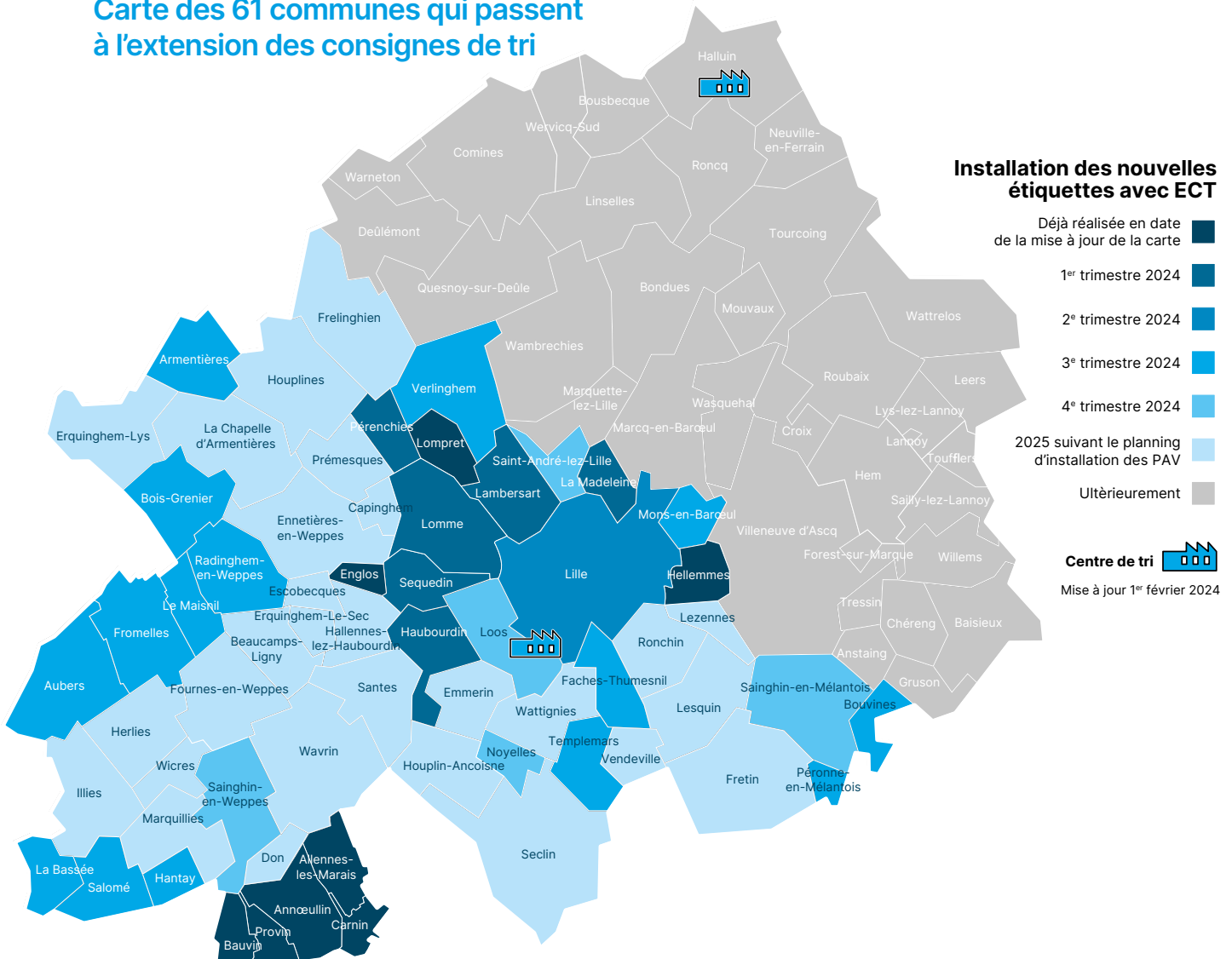
La principale fonction d'un centre de tri de déchets d'emballages ménagers et de papiers est de les séparer, par type de matière. Les matériaux triés sont ensuite conditionnés en balles calibrées et répondant à des critères de qualité, afin d'être acheminés vers des filières de valorisation où ils entreront, en qualité de matière première secondaire, dans la fabrication de nouveaux objets.

Tous les déchets d'emballages, notamment certains emballages plastiques complexes ne

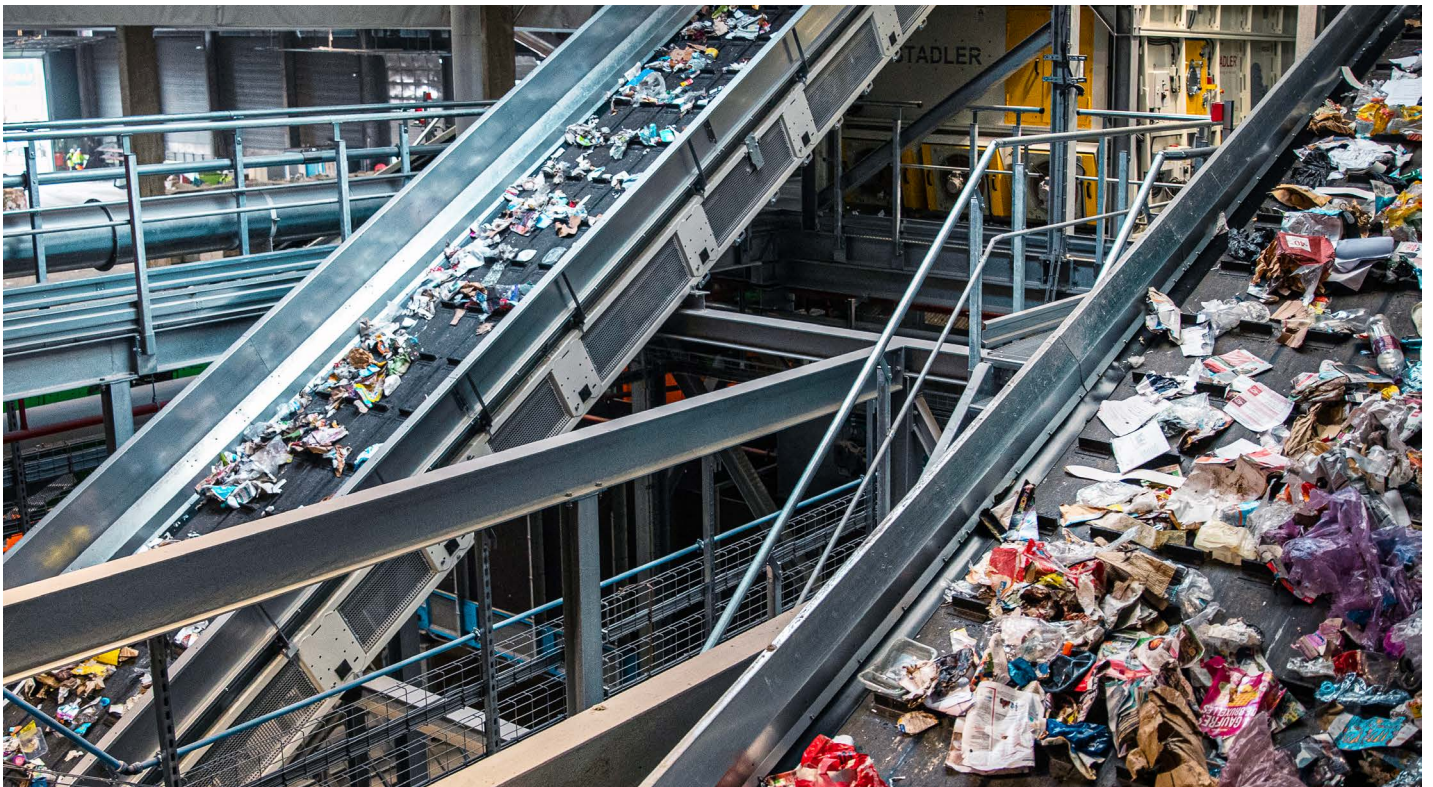
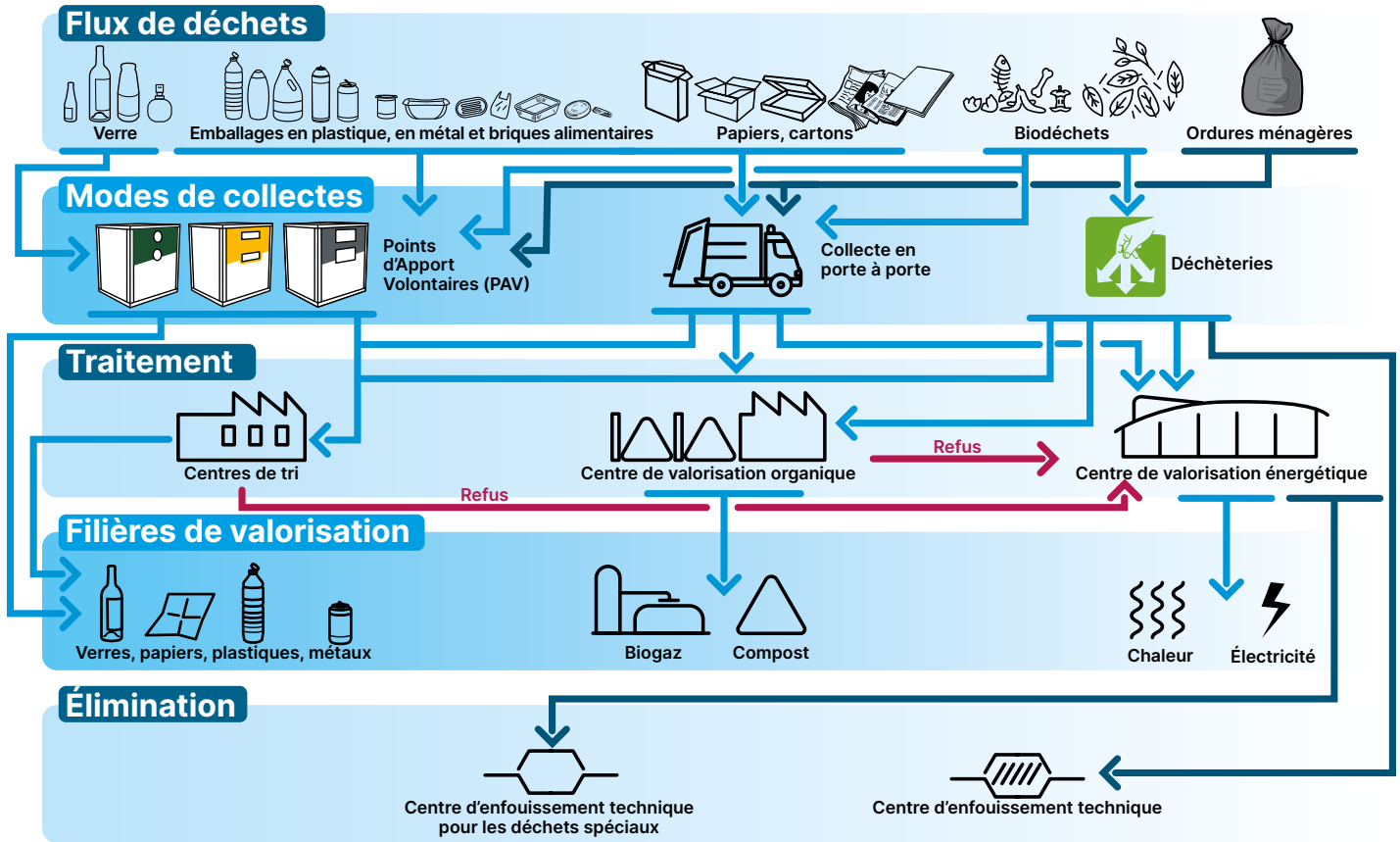
sont pas encore recyclables. La consigne était jusqu'alors de les déposer dans la poubelle grise, des ordures ménagères.

Afin de simplifier le geste de tri des habitants, grâce aux travaux de modernisation des centres de tri de la MEL, **tous les emballages seront désormais à déposer dans le bac jaune. Cette nouvelle consigne est applicable progressivement dès 2024 sur 61 communes de la MEL** (lillemetropole.fr/ECT) puis sur l'intégralité du territoire après la fin des travaux du centre d'Halluin.

Carte des 61 communes qui passent à l'extension des consignes de tri



■ Schéma de valorisation des déchets



Centre de tri à Lille-Loos

Moderniser le centre de tri de Lille-Loos pour étendre les consignes de tri

En juin 2021, le Conseil métropolitain a décidé d'engager des travaux de modernisation du centre de tri de Lille-Loos pour une enveloppe de plus de 20 millions d'euros. Dans ce cadre, la SPL Triselec et la MEL ont réalisé l'ensemble des travaux nécessaires. Le projet a reçu le soutien financier de Citéo de près de 1,2 million d'euros et de l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, pour 1,1 million d'euros.

Alors qu'il ne pouvait précédemment trier que les emballages ménagers en papier, en carton, en métal et une partie de ceux en plastiques, à savoir les bouteilles et les flacons, le centre de tri modernisé est désormais en capacité de trier tous les emballages, notamment les films, les barquettes, les pots de yaourt et les papiers.

Ce nouveau centre propose de meilleures conditions de travail. Une grande partie du tri est maintenant automatisée, modifiant les métiers des agents, d'opérateurs de tri à opérateurs qualité/maintenance chargés de superviser et de corriger les erreurs éventuelles des machines. Tous les agents sont regroupés dans un même atelier, favorisant le travail d'équipe et simplifiant la gestion pour les chefs d'équipes. Les postes de tri sont conçus de façon ergonomique, équipés de plateformes ajustables en hauteur pour éviter les maux de dos, avec des tapis antifatigues et des sièges debout pour le confort des travailleurs.

Des caméras s'assurent en temps réel des mouvements des employés pour prévenir les troubles

musculo-squelettiques dans le respect de la protection de la vie privée et de la réglementation du code du travail, tandis que des mesures constantes d'hygrométrie et de température sont effectuées pour assurer un environnement de travail optimal. De plus, des capteurs de qualité sont installés sur chaque tapis de tri pour suivre la composition des matériaux triés. Le fonctionnement automatisé des équipements permet de remonter toutes les informations nécessaires au bureau du chef d'équipe pour ajuster la production en continu, y compris pour la maintenance préventive afin d'éviter les pannes.

Ce centre de tri vise à optimiser le tri des emballages et des papiers, en améliorant son rendement. Les produits triés sont ensuite conditionnés et expédiés vers différents recycleurs, avec une traçabilité communiquée à Citéo, l'éco-organisme en charge du recyclage des emballages et du papier.

Par ailleurs, des mesures ont été prises pour renforcer la détection par la présence de caméras thermiques et l'extinction des incendies sur le site, par l'installation de systèmes d'arrosage couvrant toutes les zones, et de murs d'eau aux passages des convoyeurs entre les zones coupe-feu. Avec près d'un incident par mois dans les centres de tri en France, essentiellement dus à la présence de batteries lithium dans le bac de tri, ces renforcements étaient nécessaires pour assurer la sécurité des équipements dans un contexte où les risques d'incendie sont devenus une réalité quotidienne.

Des travaux attendus prochainement au centre de tri d'Halluin

Pour ce qui concerne le centre de tri d'Halluin, le Conseil Métropolitain, réuni en février 2022, a décidé d'engager les travaux de modernisation.

Contrairement à Lille, ce site va nécessiter des travaux de génie civil, la procédure d'attribution et de réalisation des travaux sera donc plus

longue que celle du site de Lille. Cela s'explique par le fait que le centre historique date de 1993 et les deux halles sont d'origine. Suite à l'incendie de 2008, le centre a été reconstruit en maintenant ces deux halles. Le site ne permet donc pas d'accueillir un process adapté pour trier les nouveaux plastiques qui représentent un volume important supplémentaire (50 à 100 %). Cependant, pour ne pas retarder le geste de tri des Métropolitains du versant nord-est, la SPL Triselec et la MEL étudient des scénarios alternatifs.

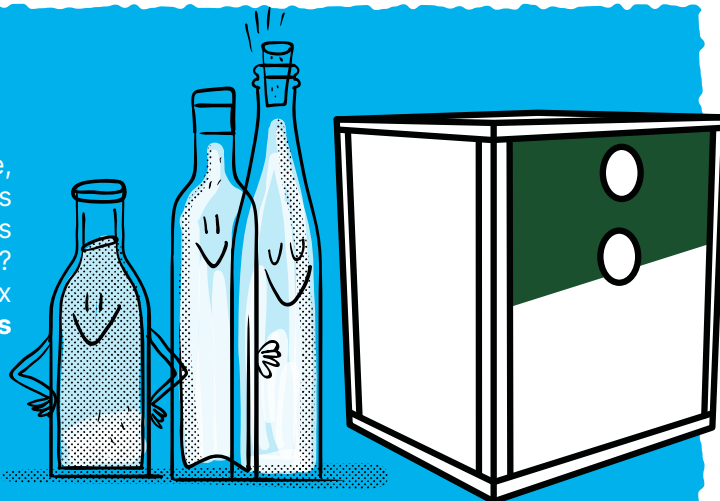
Gérer, trier et valoriser les déchets

■ **La Métropole Européenne de Lille (MEL) assure la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des 95 communes de son territoire qui représentent près de 1 200 000 habitants.**

Vers la fin du verre dans les poubelles

Pour trier toujours plus et mieux, la MEL déploie, en collaboration avec les communes, des points d'apport volontaire pour le dépôt des bouteilles et bocaux en verre. Concrètement ? Cela fait de la place dans les bacs, pour mieux trier. **Ces équipements seront déployés progressivement jusqu'à fin 2025.**

Pour en savoir plus :
www.lillemetropole.fr/PAV



Les déchets ménagers et assimilés, c'est quoi exactement ?

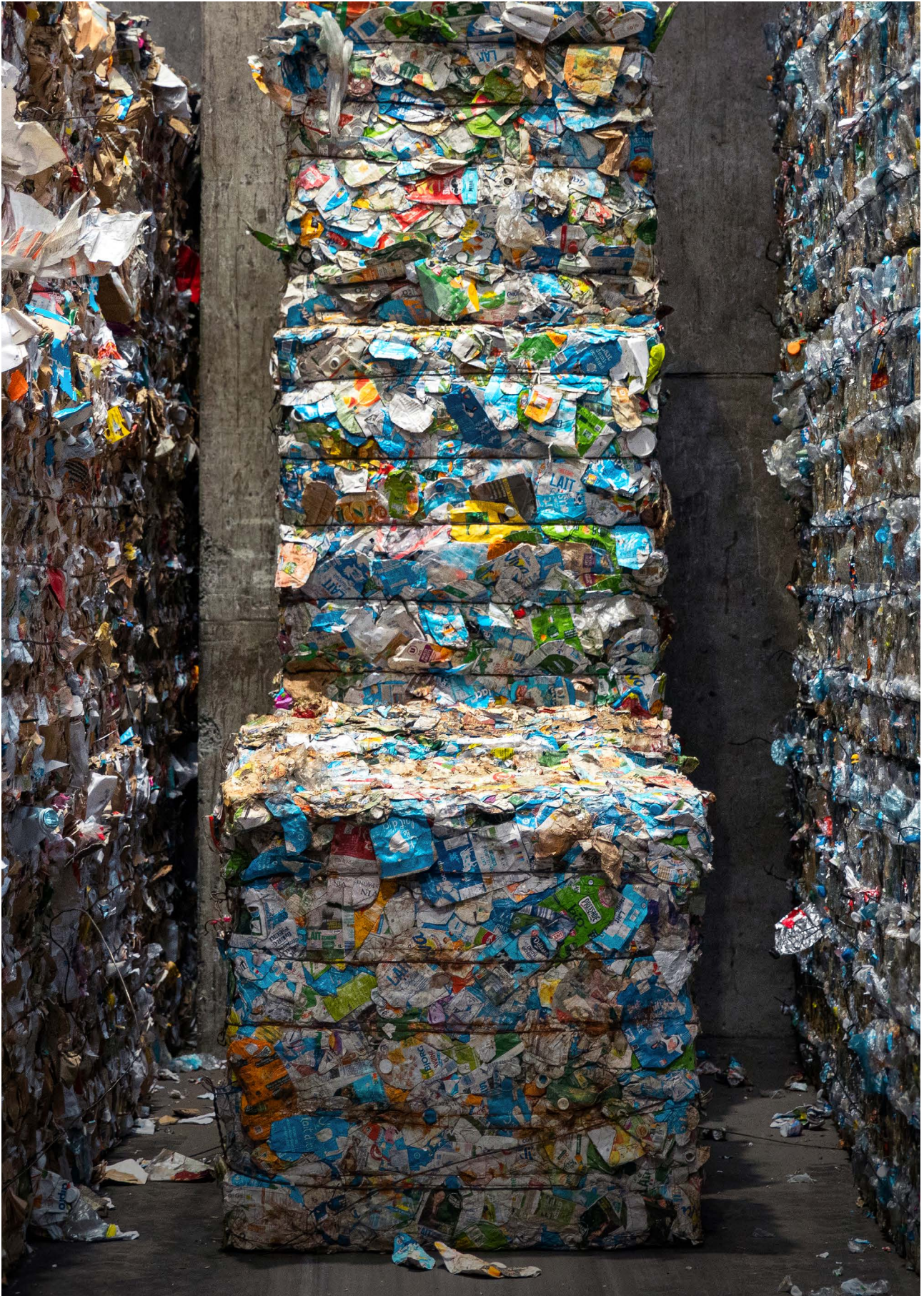
Il s'agit de déchets produits par les ménages et par certaines activités économiques. Ces derniers sont principalement générés par les activités économiques et peuvent être collectés avec ceux des foyers, dès lors qu'ils ont des caractéristiques similaires à ceux des ménages et que la collecte ne nécessite pas de sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) pour lesquels la limite de 1 100 litres hebdomadaires tous flux confondus s'applique, et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, ...).

La MEL assure la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

La collecte des déchets s'effectue via des collectes en porte-à-porte ou via des points d'apports volontaires. La MEL est propriétaire de 13 déchèteries fixes et organise 26 déchèteries mobiles pour la collecte séparée des déchets encombrants et/ou dangereux.

Des installations propres pour le traitement et la valorisation des déchets

- **Deux centres de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques** (Lille/Loos et Halluin) afin d'être en capacité de répondre à l'extension des consignes de tri. Les matières sont séparées et recyclées pour être réutilisées dans de nouveaux produits.
- **Un Centre de Valorisation Organique (CVO)** à Sequedin permet de valoriser les biodéchets collectés, les déchets organiques issus de la collecte des restaurants collectifs scolaires et les déchets verts des déchèteries et des services techniques municipaux métropolitains. Ces déchets entrent dans un cycle de méthanisation et de compostage qui permet de générer du biométhane (après épuration du biogaz) injecté dans le réseau de distribution publique GRT ainsi que du compost servant d'amendement aux agriculteurs, particuliers et services communaux.
- **Un Centre de Valorisation Énergétique (CVE)** à Halluin valorise énergétiquement les ordures ménagères résiduelles pour produire de l'électricité (79 % de vente sur le Réseau de Transport d'Electricité et 21 % d'auto-consommation) et de la chaleur permettant d'alimenter les réseaux de chaleur déjà existants de la métropole.



Centre de tri à Lille-Loos

Jeter moins, trier plus et mieux, c'est possible !

La MEL réaffirme son engagement pour l'économie circulaire avec un budget d'investissement de 81,5 millions d'euros d'ici 2026.

Avec ce document stratégique, la MEL souhaite répondre :

- aux nouveaux enjeux environnementaux (réduire les déchets, favoriser un meilleur tri des déchets...) ;
- aux besoins des Métropolitains en améliorant la qualité du service et en simplifiant les modes de collecte ;
- aux objectifs réglementaires et recommandations nationales et régionales (extension des consignes de tri, modification des couleurs des bacs...).

La stratégie déployée par la MEL contribuera à la réussite des objectifs du Plan Climat métropolitain et participera à décarboner la production d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre, valoriser la chaleur dite « fatale » dans de futurs réseaux de chaleur et à développer le biométhane pour augmenter la production d'énergie renouvelable et locale.

Au travers de son Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés, la MEL prévoit d'ici 2030 de :

- 1. Jeter moins**, en transformant les déchets en ressources, dans une logique d'économie circulaire, via le compostage, la réparation ou encore le réemploi qui permettent de donner une seconde vie aux objets. Et en impliquant les habitants et acteurs locaux dans cette démarche de réduction au travers de leurs modes de consommation.
- 2. Trier plus et mieux**, pour réduire le volume des bacs gris (ordures ménagères), la MEL simplifie et généralise ses prestations en faveur de la collecte séparée des déchets. Concernant les déchets à trier, les consignes de tri seront harmonisées pour faciliter leur mise en œuvre sur notre territoire, en reprenant le geste majoritaire en France : une collecte de tous les emballages ménagers et des papiers graphiques en mélange dans une poubelle jaune et la collecte séparée du verre au sein de points d'apport volontaire. Toutes ces matières sont séparées dans les centres de tri de la MEL pour être réutilisées, après une opération de recyclage, dans de nouveaux produits.

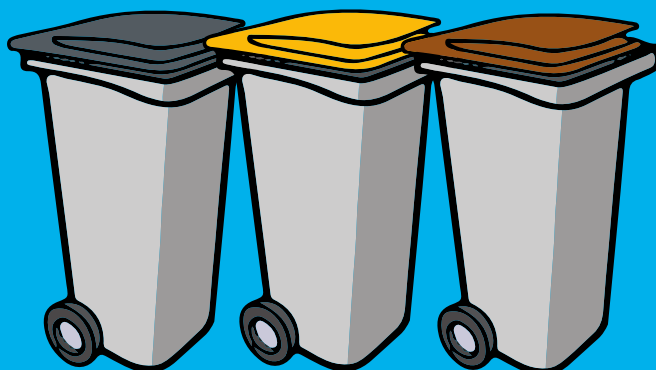


Progressivement, les couleurs des bacs et sacs changent...

Jusqu'en 2025 et sur tout le territoire métropolitain, les couvercles des poubelles destinés aux emballages ménagers et papiers (« les recyclables ») vont être peu à peu remplacés et harmonisés. Comme partout ailleurs en France, ils seront désormais :

- **gris** (ordures ménagères) ;
- **jaunes** (emballages recyclables) ;
- **bruns** (biodéchets).

En lien avec la stratégie de tri à la source des biodéchets, l'harmonisation des couvercles se poursuivra post 2025.



3. Améliorer le service à l'habitant dans un espace public de qualité, en proposant notamment un service de collecte optimal tant en porte-à-porte, qu'en points d'apport volontaire ou en déchèterie. Les couleurs des bacs sont harmonisées pour se rapprocher de celles majoritaires à l'échelle nationale. L'ensemble de ces actions contribue à la simplification du geste de tri !

4. Moderniser le traitement des déchets, afin de pouvoir recycler l'ensemble des plastiques dans les centres de tri, de produire une qualité de compost conforme aux nouvelles réglementations et d'augmenter la production de biométhane au sein du CVO. Et d'augmenter le rendement énergétique du CVE pour développer les réseaux de chaleur qui chauffent des équipements ou des ménages.

La MEL a adopté son second programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en juin 2023 qui présente les orientations stratégiques et le plan d'actions pluriannuel associé, afin d'atteindre l'objectif réglementaire de réduction des déchets de -15 % en 2030.

Les 6 axes et 18 actions du programme devront permettre une diminution de la production des déchets de 50 kg/hab entre 2020 et 2030.

Réduire les déchets : tout un programme !

La MEL a adopté en juin 2023 son 2^e programme de réduction des déchets. C'est-à-dire l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour réduire la production des déchets ménagers et assimilés, déchets produits par les Métropolitains et par les « petits » acteurs économiques (commerçants, administrations...) du territoire.

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2029 fixe 6 axes à mettre en œuvre à l'horizon 2030 pour atteindre cet objectif :

Axe 1. Conduire des actions transversales de communication, sensibilisation, formation et d'expérimentations menées à l'échelle du territoire. La MEL proposera des visites des outils industriels de valorisation et de traitement des déchets et réalisera des campagnes de communication et des ateliers de sensibilisation pour inciter les citoyens à réduire leurs déchets. Elle participera également à des événements nationaux tels que la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2024.

Axe 2. Gérer en proximité des biodéchets avec la mise en œuvre de solutions de gestion et de valorisation des biodéchets via le déploiement du compostage individuel et collectif et le développement d'un service de broyage des végétaux.

Axe 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire avec la création et l'animation d'un réseau pour éviter le gaspillage et diffuser un référentiel des acteurs et des solutions. La MEL proposera également un programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire au sein des restaurants collectifs.

Axe 4. Donner une seconde vie aux objets à travers le réemploi et la réparation. La MEL créera un lieu emblématique, grand public, autour de la prévention des déchets, la réparation, le réemploi et l'économie circulaire. Elle encouragera le déploiement de points d'apport volontaires (PAV) textiles dans les communes.

Axe 5. Accompagner les Métropolitains vers une consommation plus sobre en luttant contre la pollution par le plastique et en réduisant notre empreinte environnementale. La MEL proposera des programmes d'accompagnement pour les restaurateurs, artisans et commerçants. Enfin, elle continuera de lutter contre les imprimés publicitaires non sollicités en diffusant de manière régulière les autocollants « stop pub », en attendant la mise en œuvre potentielle du « oui pub » à l'échelle nationale.

Axe 6. Devenir des collectivités exemplaires en réduisant nos déchets au quotidien au sein de nos équipements et lors des événements organisés par la MEL et les communes. La MEL va réduire les déchets produits au sein de ses équipements en réduisant les plastiques à usage unique, en luttant contre le gaspillage alimentaire, en mettant en place le tri des biodéchets, et en développant l'achat de matériel de seconde main. Enfin, concernant les événements, la MEL va déployer et installer des outils de prévention et de tri : éco-cups, rampes à eau et corbeilles de tri.






Chaque habitant de la MEL jette **557** kg/an (2020)

15 % en moins de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030

Un enjeu de réduction de 50 kg/habitant entre 2020 et 2030

Cibles de réduction entre 2020 et 2030

	Gisement d'évitement en kg/hab.	Cible de réduction en 2030 en kg/hab.	
GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS			
 COMPOSTAGE	69	9	60%
BROYAGE	63	20	
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	16	1	
TOTAL	148	30	
 RÉPARATION / RÉEMPLOI	55	15	30%
 CONSOMMATION PLUS SOBRE	112	5	10%
TOTAL		50	100%



CONTACTS PRESSE

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

